

Echantillon n° 969-2024-00067905 Date 16/08/2024 Page 1/1  
Rapport d'analyse n° AR-24-W3-073897-01 / 969-2024-00067905



Laboratoire Terravita

70 rue de la Tramontane  
Immeuble Angle Ouest  
13090 Aix-en-Provence  
FRANCE

Notre référence : 969-2024-00067905 / AR-24-W3-073897-01 Type : EX  
Date de réception : 10/07/2024  
Date de mise en analyse : 10/07/2024  
Date et heure de prélèvement 30/07/2024

Données fournies par le client

Référence client : Complexe collagène & acide hyaluronique  
Description de l'échantillon : Complexe collagène & acide hyaluronique  
Votre référence commande : EOL 006-10518-2012506 Votre date de commande : 08/07/2024  
Analyses demandées : AAS: Vitamine C - acide ascorbique  
ACI: Hyaluronate de sodium  
ZNOAC: Eco-Contribution par échantillon  
Commande EOL 10518-2012506 - 2024-006 Mode de prélèvement Prise d'échantillon par vos soins  
Marque TERRAVITA DLC/DLUO 06/2026  
N° de lot CPC164K

Analyses compositionnelles Résultats (incertitude) Etiquetage

M90A9 M9 Hyaluronate de sodium Méthode : Méthode interne, LC/DAD  
hyaluronate de sodium 22300 µg/g 16400 µg/g

Vitamines Résultats (incertitude) Etiquetage

DJCV3 DJ Vitamine C (Acide ascorbique + acide déhydroascorbique) Méthode : ISO 20635:2018  
(a) Vitamine C 509 (± 51) mg/100 g 436.4 mg/100 g

CONCLUSION

Certifié conforme et testé dans un laboratoire agréé indépendant, notre produit respecte toutes les normes nécessaires pour votre sécurité.  
Certifié conforme par la responsable qualité TERRAVITA.



**Echantillon n°****969-2024-00067905****Date 16/08/2024****Page 2/2****Rapport d'analyse n°****AR-24-W3-073897-01 / 969-2024-00067905****NOTE EXPLICATIVE**

Ce document ne concerne que l'objet soumis à l'essai ; sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Les essais et rapports sont réalisés conformément à nos conditions générales de vente disponibles sur demande.

La déclaration de conformité prend seulement en compte les résultats des paramètres pour lesquels une spécification ou un référentiel est annoncé.

Pour déclarer ou non la conformité à la réglementation en vigueur ou aux spécifications définies dans les cahiers des charges concernant les analyses physico-chimiques, l'incertitude associée au résultat sera ajoutée ou retranchée de façon à obtenir sans conteste un résultat opposable aux spécifications ou à la réglementation en vigueur afin de privilégier le risque Client. Elle ne sera pas prise en compte dans le cadre des référentiels qui intègrent déjà les incertitudes de mesures ou sur demande explicite du client.

Les essais sont identifiés par un code de 5 caractères dont la description précise est disponible sur demande.

Le laboratoire est exonéré de responsabilité dans le cas d'informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'est pas en charge de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu ou pris en charge.